

Paris le 20 gbr 1848.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des  
beaux-arts.

Monsieur le Directeur,

J'adresse au ministre <sup>de</sup> l'Etat de l'intérieur pour  
vous être expédiés, les jugemens que l'Académie royale  
des Beaux-arts, d'après le rapport de l'homme de  
section a portés sur les ouvrages que vous lui avez  
faits passer de M. M. les pensionnaires Paris à Rome.

Sur les plus considérables a été élu des Suspendus  
arrière, et toutefois cet article sera le moins long dans  
le recueil des rapports que j'ai l'honneur de vous adresser.  
L'Académie n'a point négligé d'examiner le plus grand  
nombre de ces ouvrages, et quoique son jugement sur  
leur valeur ne puisse plus être très profitable à  
leurs auteurs, elle n'a pas eu de vos Statuts d'en  
rendre l'usage public dans sa séance générale  
du mois d'octobre dernier, a eu tout le regard, d'un à  
des artistes aujourdhui sortis des rangs de l'école,  
et qui ne sont plus justiciables que de l'opinion  
publique. toutefois elle a eu inutile de vous adresser  
des observations, que vous n'êtes plus à même de  
communiquer à ceux qu'elles regardent.

L'inspection et la critique des ouvrages de l'Académie  
dans le cas de remarques qui entre les copies d'antiques  
faites en marbre dans ces dernières années, plusieurs étaient  
exécutés d'après des originaux de peu de valeur dont quelques  
uns même se sont vus subir des restaurations.

L'Académie pour, Monsieur le Directeur, que le sort des  
morceaux en copies devrait être autorisé par vous.  
elle croit qu'en outre les statues, il pourrait y avoir encore  
de belles études à faire (si rien ne s'y oppose) de

copie

Certaines grande Cartes qui trouvaient autre fois le chemin  
place au Pavé de la Direction du Palais. L'académie ne peut  
que s'en rapporter à son ser en détail, et elle espère  
que M. de la pensionnaire s'acquiescera et interprétera plus de  
qu'il n'en a le pensionnaire s'acquiescera et interprétera plus de  
qu'il n'en a le pensionnaire s'acquiescera et interprétera plus de  
qu'il n'en a le pensionnaire s'acquiescera et interprétera plus de

je dois, Monsieur le Directeur, me faire savoir que plusieurs de  
objets surmontant l'œuvre de cette année, sont parvenus dans  
un état très avéré et l'avis par l'académie, un tableau,  
(celui de M. Thomas) a été si abstrait, qu'on a été obligé de le  
recevoir par une autre voie, une grande D'après. Les D'après  
paraboles ont été presque tous piqués ou endommagés par  
l'académie, on a vu qu'une partie de ces communications, et que  
à l'égard qu'on a fait de vos mémoires pour rendre les objets.  
L'académie me prie, si telle est la cause, de vouloir bien  
un grand soin pour éviter le même danger aux livres prochains.

L'académie a arrêté dans une de la dernière séance  
de proposer un article à ceux de règlement relatifs aux lettres  
originales des pensionnaires peintes. Elle demande qu'il soit  
arrêté d'une figure peinte, ou que peintes soient une copie  
de composition réelle, à quelque figure d'acier de grand  
nature et d'après l'autre.

L'académie a arrêté, et l'académie a arrêté, et l'académie a arrêté,  
pour et arrêté, comme devant être ajoutés aux règlements qui  
déterminent les travaux que chaque pensionnaire doit exécuter.

L'académie, comme vous le savez, Monsieur le Directeur, fait  
à votre grand plaisir de communication, comme vous croirez devoir le faire,  
fait à chacun en particulier, et à l'académie ensemble, la résolution de  
peu importe quelle a porté sur le ouvrage. Elle se propose de vous  
de votre. Elle ne se propose que de donner satisfaction à vos vœux sur  
notre fils et votre bienveillance à lui faire l'académie le travail  
normal de travaux aux quels vous s'occuperez.  
Il ne me reste à moi que d'acquiescer à votre, tous les ans, l'académie  
de l'académie de l'académie que chacun de vous a vu et aux autres  
vous prie de joindre aux de la parfaite considération

au lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Directeur,

avec très humble et très obéissant  
Respect.

Mathieu de Quincy